

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 SEPTEMBRE

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le jeudi 13 septembre 2012 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 3 septembre 2012.

Absents excusés et représentés : Colette CHAPUIS, Pascale ROUX et Eudes POULNOT ayant donné respectivement pouvoir à Danièle TARTRAT, Laurent GARCIA et Y.GUIGNOT

Secrétaire de séance : Agnès LAPLAZA. **Administration :** Françoise VAUCHEY

Le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2012 est adopté à l'unanimité.

Taxe sur le Consommation Finale d'Electricité :

Il existe actuellement deux taxes sur la consommation d'électricité :

- la taxe départementale (TDCFE) fixée par le Département
- la taxe communale (TCFE) perçue ultérieurement par les communes qui en avaient décidé l'instauration auparavant.

Concernant la T.C.F.E, la nouvelle réglementation prévoit d'instaurer une disparité entre les communes, selon leur importance démographique :

- **Communes de moins de 2000 habitants :** le S.I.E.D 70 (Syndicat d'Electricité) propose de mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2013 la T.C.F.E à la place de ces communes et de l'instaurer dans toutes les communes de Haute Saône de cette importance.

Le taux serait fixé à 8%, identique pour toutes ces communes.

Cette taxe qui remplace l'ancienne Taxe Locale d'Electricité (TLE) a été établie le 1^{er} janvier 2011 ; elle est assise uniquement sur la consommation d'électricité (et non sur l'abonnement) . Toutes les consommations sont concernées aussi bien celles des habitants que celles des communes qui verront, par conséquent, leurs dépenses d'éclairage public subir une forte hausse.

- **Communes de plus de 2000 habitants :** elles percevront directement cette taxe dont elles fixeront elles-mêmes le taux.

Le Conseil municipal est chargé de donner son avis au comité syndical par l'intermédiaire de son délégué titulaire. Une large discussion s'instaure : certains aspects positifs plaident en faveur d'une augmentation du taux actuel de 4% : la prise en charge à hauteur de 100% par le SIED de toute extension de réseau (actuellement 40 %), de 80 % pour toute rénovation de l'éclairage public (actuellement aucune prise en charge)...

Il est décidé à une large majorité des Conseillers de demander le maintien du taux à 4%. Cette position sera défendue par le délégué au comité du SIED du 15 septembre prochain.

ECRITURES COMPTABLES:

- un crédit de 615.34 € a été utilisé pour faire face à une dépense imprévue en vue de laquelle aucune dotation n'était inscrite au budget et ainsi procéder au remplacement de volets roulants à l'école. Cette dépense réglée en juillet dernier est donc imputée à l'article 2313-travaux de bâtiments.
- Afin de permettre la régularisation comptable concernant la participation de la Communauté de Communes Val de GRAY à l'aménagement de la voirie rue de Sonjour, il est nécessaire d'ouvrir des crédits à hauteur de 915 € au compte 13251.

- Suite au sinistre d'une voiture sur le parking Place de la Fontaine, des travaux de remise en état du revêtement endommagé par l'incendie vont être engagés ; la commune doit faire l'avance de la dépense qui se monte à 1016.60 € mais qui sera intégralement prise en charge par l'assureur du véhicule détruit.

P.L.U (plan local d'urbanisme) : l'enquête sera close le 5 octobre 2012 . Un registre est à la disposition du public aux heures d'ouverture de la Mairie, comme indiqué précédemment.

Le Maire, Yvan GUIGNOT.